

Monsieur le Proviseur demande aux membres du conseil d'administration présents si il y a une opposition si, dans le cadre de leur formation, un personnel stagiaire assiste à la séance : Mme BRAUGE, stagiaire auprès des professeurs documentalistes. Aucune opposition puisque cette présence a lieu dans le cadre de sa formation.

**_*_*_*_*_

I. Déroulé de la séance

La séance est ouverte à 18h20.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. BACHELLERIE, adjoint gestionnaire, est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Ordre du jour conforme à la convocation en date du 18/11/2021.

Sont ajoutés en questions diverses les points suivants :

- Sur saisine du chef d'établissement
 - o Centenaire du décès d'Edmond Perrier
 - o Point sur l'aménagement d'un pôle scientifique et technologique

- Sur saisine des représentants des parents FCPE
 - o Depuis peu, on ne peut plus suivre l'évolution des moyennes générales sur Pronote, pourquoi ?
 - o Quels sont les changements prévus pour le baccalauréat ?
 - o Quelles sont les dates des rencontres parents-professeurs ?
 - o Avant le 21/12/2021, les élèves doivent remettre par écrit leurs vœux pour qu'un avis du conseil de classe soit donné. Comment cela va-t-il se passer ?
 - o Les toilettes sont toujours mixtes et sans poubelles dans les toilettes. Il doit y avoir des toilettes séparées et un accès PMR dans tout établissement.

- Sur saisine des représentants des professeurs
 - o Rencontres parents professeurs : dates pour les lères

Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent :

Sans commentaire

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

II. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF :

➤ Point sur les mesures liées à la COVID-19

Monsieur le Proviseur indique que suite aux vacances, la reprise a été effectuée le 8/11/2021 en niveau jaune. Ce protocole demande la limitation du brassage.

En conséquence, il n'a pas été possible de faire circuler les élèves dans tout l'établissement comme prévu.

Monsieur le Proviseur remercie madame Madelmont, adjointe administrative, et monsieur Chauvignat, proviseur adjoint qui avaient refait les EDT pour que les professeurs soient dans une salle et que les élèves circulent et qui ont dû, le dernier week-end des vacances, refaire la base pour être conforme au niveau 2 du protocole.

Au vu des conditions sanitaires (niveau jaune), le pot de fin de CA n'aura pas lieu.

III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE :

➤ Annulation de la commission permanente et création d'un groupe de travail DGH – modification du règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur le Proviseur indique que, conformément à ce qui avait été expliqué lors de l'installation des différentes commissions, la commission permanente ne peut être créée que si le CA lui délègue certaines compétences. Le ministère indique le 09/11/2021 :

« Désormais, « le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 421-4, de lui déléguer parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20 ». La commission permanente est donc créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer. Par conséquent, il n'est pas possible de créer une commission permanente pour avis consultatif uniquement. En ce sens, une seule délibération du conseil d'administration peut donc suffire à créer la commission permanente et à préciser les compétences déléguées. Rien n'interdit de créer une commission permanente en cours d'année, même si le CA est appelé à se prononcer obligatoirement à l'occasion de sa première séance suivant les élections des membres du CA. Cette délégation prend naturellement fin après le renouvellement du conseil d'administration, qui sera obligatoirement appelé à se prononcer sur la création ou non d'une commission permanente lors de la première réunion qui suivra son renouvellement. La délégation confiée à la commission permanente par le conseil d'administration peut lui être retirée à tout moment de l'année par une nouvelle délibération du conseil d'administration. Par cet acte, le conseil d'administration retrouvera la compétence déléguée au profit de la commission permanente. »

Toutefois, pour prendre en compte les échanges qui ont eu lieu lors de la précédente séance, monsieur le Proviseur propose que la commission permanente constituée la dernière fois soit remplacée par un groupe de travail DGH. Ce dernier se réunira entre le conseil pédagogique et le CA concerné.

Pour que cette constitution soit réglementaire le CA doit donc inscrire cette commission dans son règlement intérieur. Il est donc proposé la modification suivante au règlement intérieur du conseil d'administration adopté en séance dernière :

Article 15 – Un groupe de travail composé de membres du conseil d'administration est constitué pour travailler ensemble sur la répartition de la dotation globale horaire (cf. liste jointe)

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Tarifs Restauration hébergement (pour avis) et autres (pour vote)

En qui concerne la restauration et l'hébergement, l'adjoint-gestionnaire explique que la Région Nouvelle-Aquitaine avait fait le choix, depuis plus de 6 ans, de reconduire les tarifs de restauration et d'hébergement à l'identique pour les lycées des trois Académies. Cependant, plusieurs facteurs ont amené la Région à voter pour 2022 une augmentation de 3% des tarifs de restauration et d'hébergement des apprenants :

- l'augmentation croisée du coût des énergies et des denrées nécessaires à la production des repas
- les objectifs de qualité portés par la Région et la loi EGALIM.

Les tarifs présentés prennent donc en compte cette augmentation mais aussi un nombre de jours ouvrés plus important.

Il est rappelé que la facturation de la restauration et de l'hébergement est soumise au régime du forfait et en tient pas compte des repas pris au réel, excepté les remises d'ordre prévu au règlement intérieur. De plus tout changement de régime n'est possible qu'en début de trimestre.

Seul le pris du repas exceptionnel à 14.00 € doit faire l'objet d'un vote.

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Pour les autres tarifs relatifs aux dégradations et pertes ils sont les mêmes qu'en 2021.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **BUDGET 2022**

Monsieur le Proviseur remercie monsieur l'adjoint gestionnaire pour la préparation du budget et la présentation de ce dernier.

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente la proposition de budget 2022.

Les documents préparatoires ont été transmis (budget et rapport du chef d'établissement).

M. l'adjoint gestionnaire explique les grands principes généraux relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique.

Il informe l'assemblée que le projet de budget s'inscrit dans un cadre contraint avec une baisse des ressources et une augmentation des charges.

En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui constitue la principale source de financement connaît une nouvelle baisse. La DGF a baissé de 3 % par rapport à 2021 soit 8 179 €.

La DGF a diminué depuis 2016 de 12.45 %.

M. l'adjoint gestionnaire explique les critères sur lesquels les services de la Région Nouvelle Aquitaine se basent. Le calcul de la DGF s'appuie sur plusieurs paramètres : le nombre d'élèves, la totalité des surfaces, les contrats obligatoires de sécurité et d'entretien, les dépenses de viabilisation. A cela, s'ajoute maintenant une analyse financière complémentaire du volume du fonds de roulement disponible. Cette méthode repose sur le nombre de jours de fonctionnement calculé à partir du fonds de roulement net inscrit au compte financier de 2020.

A ce sujet, il est important de noter que si le fonds de roulement du lycée d'Edmond Perrier a augmenté de manière significative en 2020, cela est la conséquence de report de charges sur 2021 dont la facture du fonds de participation à la restauration (96.7 K€) qui n'avait pas été envoyée par les services de la Région. Cela a été expliqué dans le rapport du compte financier. Or le calcul s'est basé sur les seuls chiffres issus du logiciel financier, sans avoir tenu compte du rapport conjoint de l'ordonnateur et de l'agent-comptable.

De surcroît, dans ce même rapport, il était expliqué que l'évaluation du nombre de jours par le logiciel financier était calculée sur la base d'un coût journée 2020 et non 2019 (2 660.00 € contre 4 203.00 €). En effet, l'année 2020, du fait d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire, n'était pas représentative du fonctionnement normal de l'établissement.

C'est pourquoi, il semblait préférable de retenir cette deuxième somme, ce qui faisait retomber l'autonomie à 111 jours. Après intégration du report de charges (96.7 K€), on redescendait à 88.38 jours.

D'autre part, dans le calcul de la Région évoqué supra, il est mentionné une part de contrat obligatoire égal à 37 297.00 € alors que l'annexe 1 qui a été adressé avec le compte financier montre que celle-ci est de 45 855.00 € soit 8 558.00 € de plus.

Enfin, il est opportun de rappeler que le montant prévisionnel du poste des fluides est supérieur à 100 K€, ce qui représente près de 39 % de la DGF. Il convient, en effet, de ne pas tenir compte de l'année 2020 faussée par les confinements successifs.

Le lycée doit prendre en compte des dépenses nouvelles, comme celles liées au protocole sanitaire mais aussi à des dépenses, jusqu'alors prises en charge par la région, comme l'entretien des deux nouveaux ascenseurs et la maintenance des sécurités des systèmes d'incendie. Il avait été annoncé que ces deux contrats seraient pris en charge dans la DGF 2021 et ce n'est toujours pas le cas en 2022.

La stratégie d'équilibre passe donc obligatoirement par une recherche de diminution des dépenses affectant le moins possible le potentiel pédagogique. *Sachant que la plupart des pistes d'économies ont déjà été explorées lors des exercices précédents.*

C'est pourquoi si des voyages et des sorties sont de nouveaux programmés, la participation de l'établissement est limitée au plus juste (Cf. acte 21-2 du CA du 21/10/2021).

Dans le même temps, la démarche s'inscrit dans *le respect des critères de prudence et de sincérité.*

A savoir, sont inscrits toutes les dépenses obligatoires et inéluctables qui affectent le service général « administration logistique » et qui à eux seuls dépassent largement la DGF. L'ensemble des besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement a été recensé avec un travail axé sur l'identification des dépenses obligatoires et inéluctables (DODI).

Pour mémoire, les dépenses obligatoires étant celles pour lesquelles le service fait a été certifié au cours de l'exercice précédent et dont le paiement n'est pas intervenu (article 95 du décret GBCP) = charges à payer (CAP1), ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre des lois, règlements et accords internationaux.

Les dépenses inéluctables sont les restes à payer à échoir au cours de l'exercice, ainsi que les dépenses strictement nécessaires à la continuité de l'activité des services (article 95 du décret GBCP).

Ensuite un travail exhaustif de recensement des contrats liant l'établissement a été effectué pour éviter tout aléa en cours de gestion.

En ce qui concerne, les recettes ont été évaluées au plus juste et n'ont été inscrites que les subventions acquises ou pour lesquelles l'établissement a reçu un engagement certain de la collectivité ou du rectorat. Ainsi, par exemple, le volume de la taxe d'apprentissage est limité à 18 607.51 €, correspondant au reliquat de 2021 et pour lequel le report a été autorisé par le rectorat. Il ne tient pas compte des éventuels versements qui auront cours en 2022.

Son budget s'élève en dépenses à 1 199 036.75 € contre 1 082 392.19 € en 2021 et 1 187 773.20 € en recettes contre 1 046 287.10 € en 2021 soit un déficit de 7 643.45€ contre 36 105.00 € en 2021.

L'augmentation de l'enveloppe des crédits ouverts s'explique essentiellement par :

1. la reprise des voyages et de la plupart des sorties,
2. la hausse des effectifs pris en compte au SRH et la reprise d'activité (cf. infra).

Quant au déficit prévisionnel de 24 763.93 €, il est important de noter que 38.36 % (9 500.00 €) de ce déficit correspond à des opérations pour ordre sans incidence sur les ressources réelles de l'établissement : ce sont les dépenses nettes d'amortissement des biens acquis sur fonds propres, ouverts au service ALO.

a) **SRH (service spécial de restauration et d'hébergement).**

Le budget s'élève à 769 711.81 € en recettes et dépenses contre 675 990.51 € en 2021.

Cette prévision en hausse s'explique par une reprise de l'activité suite à la crise sanitaire mais aussi par une hausse du nombre de demi-pensionnaires par rapport à 2019.

En 2022, le lycée René Cassin et le collège Clémenceau de Tulle continuent d'héberger respectivement 130 et 23 internes.

La Région Nouvelle-Aquitaine avait fait le choix, depuis plus de 6 ans, de reconduire les tarifs de restauration et d'hébergement à l'identique pour les lycées des trois Académies. Cependant, plusieurs facteurs ont amené la Région à voter pour 2022 une augmentation de 3% des tarifs de restauration et d'hébergement des apprenants :

- l'augmentation croisée du coût des énergies et des denrées nécessaires à la production des repas
- les objectifs de qualité portés par la Région et la loi EGALIM.

En dépenses, il convient de rappeler que le lycée doit verser à la Région une participation pour les rémunérations des personnels équivalente à 22.5 % de l'ensemble des recettes. Le reversement lié à l'internat effectué au lycée Cassin en est exclu, ce dernier acquittant sa part dans son budget.

Depuis le passage en mode de gestion OP@LE, il n'y a plus de contribution des usagers aux charges de l'établissement. S'il est possible pour les contrats, d'individualiser ceux qui incombent au SRH, pour les fluides, il n'y a pas de compteurs individuels et il n'est pas possible d'identifier intégralement les dépenses imputables au SRH. Cela entraîne donc la détermination d'une clé de répartition qui est définie par le conseil d'administration pour que les charges soient directement imputées au sein des services supportant les coûts.

La proposition d'imputation au SRH des dépenses auxquels il émerge est la suivante :

- 70 % des factures d'eau (les douches des internes, la consommation d'eau pour la préparation des repas et la plonge expliquent l'écart) ;
- 50 % pour l'électricité (la nuit, il y a moins de consommation électrique que pour l'externat, sachant que le chauffage est au gaz) ;
- 57 % pour le chauffage (internat à chauffer, appareils de cuisson...);
- 75 % taxe ordures ménagères (déchets alimentaires constituent 75 % de nos déchets).

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

^{1*} CAP : « Les charges à payer sont les charges qui ont donné lieu à une certification de service fait et certifié par les gestionnaires au cours de l'exercice, mais qui n'ont pas été comptabilisées à la clôture de celui-ci (31/12/aa)»

A cela s'ajoute un certain nombre de contrats (contrats d'entretien des matériels et contrôle d'hygiène, produits de nettoyage alimentaire, vêtements, petit équipement...) qui peuvent être directement rattachés au SRH. Il est à noter une augmentation des coûts de produits liés à la désinfection dans le cadre du protocole sanitaire (+ 2 000.00 €).

Au final, une fois l'ensemble de ces déductions faites, il ressort le crédit pouvant être directement consacré à la nourriture, à savoir 342 019.50 €.

Une étude détaillée de la prévision budgétaire montre :

1. Un effort pour les produits de la mer (+ 93 %),
2. Une part plus importante du bio (+ 89%),
3. L'adhésion au mois de juin dernier aux deux groupements de commande, du lycée Cabanis pour l'approvisionnement en viande fraîche de porc et volaille et celui de Simone Veil pour la viande de bœuf permet d'augmenter la part de circuit court de 30 % et viande certifiée,
4. La part de surgelés est diminuée de 7 %.

Cette somme, au vu du nombre de repas prévisionnel 171 281 repas, donne un fil rouge au gestionnaire pour pouvoir respecter l'équilibre, à savoir un coût moyen du repas nourriture de 2.00 €, soit 0.24 cts de plus qu'en 2021.

Toutefois, compte tenu des objectifs de la loi EGALIM d'augmenter la part de circuit court, de produits certifiés ou issus de l'agriculture biologique, ce crédit nourriture est assez faible et va imposer une gestion des plus serrée : poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution en approvisionnement de produits transformés.

b) ALO (service administration et logistique)

Son budget s'élève en dépense à 271 910.16 € contre 287 710.00 € en 2021 et 269 225.71 € en recettes contre 251 605.00 € en 2021 soit un déficit de 2 684.45 € contre 36 105.00 € en 2021.

Les dépenses liées à l'entretien, aux contrats obligatoires à la sécurité au travail mais aussi et surtout liées aux fluides expliquent ce déficit.

Le poste de dépenses principal reste la viabilisation (chauffage, eau, électricité).

Il est inscrit 104 100.00 € (141 300.00 € au SRH).

La construction de cette évaluation a été faite au vu des profils de consommation des dernières années mais aussi en fonction des hausses prévisionnelles du coût de l'énergie sur 2022, en particulier de l'électricité et du gaz. Toutefois, Il est clair que la proposition de crédits ouverts se situe dans une fourchette prévisionnelle basse.

Ainsi le gaz qui représente 50 % du poste des fluides a augmenté de +5,3 % en août, +8,7 % en septembre et +13,9 % depuis le début d'octobre. L'électricité quant à elle a augmenté de 3 % en 2021.

S'il y avait une tendance à la baisse des consommations jusqu'en 2016 due à plusieurs facteurs conjugués, des hivers moins rigoureux, des nouveaux marchés d'énergie (contrat de fourniture de chauffage P1/P2), la fin des tarifs régulés en matière d'électricité mais aussi une politique volontariste du chef d'établissement. Ainsi, le chauffage n'est relancé que lorsque les températures le nécessitent, la mise hors gel systématique des logements inoccupés, régulation lors des week-ends et vacances... Depuis 2016, la baisse a atteint ses limites du fait de la hausse des prix des énergies fossiles mais aussi de l'électricité. Seul le poste de l'eau, du fait d'un nouveau fournisseur (ville de Tulle) et de la réparation de fuites a diminué. Sachant que l'année 2020 est peu représentative du fait du confinement.

Compte tenu de l'absence d'une restructuration d'ampleur des huisseries du lycée, il est difficile de faire des économies sur le chauffage au-delà des mesures d'économies mises en place depuis quelques années (politique volontariste du chef d'établissement).

Madame CHAMBRE rappelle que le mauvais état des canalisations entraîne des fuites fréquentes qui augmentent la facture d'eau mais aussi du chauffage car il faut remplir à chaque fois les circuits.

Au domaine « ENTRET » sont inscrites les dépenses liées au nettoyage (produits d'entretien, vêtements), 18 000 € en hygiène contre 22 000 € en 2021. La diminution sur ce poste, bien évidemment lié à l'achat de produits virucides, est permise par une meilleure gestion des produits (achat en vrac sans conditionnement).

La mise en place de matériels adaptés aux inaptitudes médicales de certains personnels comme les rasants pour nettoyer les sols contribue à la hausse des coûts. Or, la région n'a pas tenu compte de ces nouvelles contraintes dans le dimensionnement de la DGF.

Il convient aussi de poursuivre la mise en place de nouveaux chariots pour réduire les risques de troubles musculo-squelettiques. Une demande sera réalisée au travers de l'expression de besoin de la région.

En revanche, le fait que la région finance les vêtements de ses personnels permet de dégager une légère économie.

Pour les produits de nettoyage, les formations par la cellule SST de la Région pour optimiser l'utilisation de produits d'entretien doivent être poursuivies.

Comme en 2021, une rubrique spécifique est mise en place pour les contrats. En effet, un recensement exhaustif de ces contrats liés aux contrôles réglementaires et à la maintenance est effectué et ces derniers peuvent faire l'objet d'un suivi individualisé.

Il convient de signaler que le contrat relatif à la maintenance des systèmes de sécurité incendie auparavant pris en charge par la région, doit être financé par le lycée à hauteur de 13 200 € environ. Il avait pourtant été annoncé que son financement serait de nouveau assuré. De plus, deux nouveaux ascenseurs installés dans le cadre de travaux de la Région (accessibilité et locaux des agents) vont devoir être pris en compte.

Le contrat de distribution et de relève du courrier, jugé trop honéreux a pu être renouvelé sous une nouvelle forme moins onéreuse 800.00 € contre 1 840.00 €. La collecte sera désormais prise en charge par l'agent d'accueil. Toutefois, il est impératif que le véhicule incendié en octobre soit remplacé par la Région car le lycée ne dispose plus qu'un d'un seul utilitaire.

Le domaine « MAINT » 24 000 € comme en 2021. Il prend en compte les réparations et entretiens hors contrats et les nombreuses dégradations liées à l'usure.

Le domaine « FONCT » correspond à toutes les autres charges de fonctionnement quasi identique à 2021, 67 242.00 € contre 67 230.00 € en 2021. Il a été tenu compte des niveaux de consommation 2021 mais aussi de la nouvelle conjoncture sanitaire. Sur ce poste, il n'est plus possible de faire des économies. En effet, certaines baisses comme sur la téléphonie sont absorbées par des hausses, comme celle du nouveau contrat de location des copieurs.

Les frais de missions sont de fait en diminution en raison de réunions désormais organisées en visioconférence. Il en va de même pour les frais de réception.

Le poste dédié à la maintenance informatique a été maintenu. En effet, il est la traduction d'un besoin récurrent, pris auparavant sur des lignes de crédits non dédiés. Cela permet un meilleur suivi des besoins liés à cette activité.

Les amortissements (Domaine « OP-SPE », code 0AMOR) s'élèvent à 22 519.23 € dont 14 319.71 € sont neutralisés par des recettes de même montant car cela concerne des biens acquis sur subventions. Ils sont en diminution par rapport à 2021 du fait de l'amortissement définitif de certains biens.

c) **AP (service activité pédagogique)**

Le budget de ce service représente en recettes 122 591.11 € contre 81 635.86 en 2021 et 127 370.11 € en dépenses contre 81 635.86 € en 2021, soit un déficit de 4 779.00 €.

Il a été tenu compte de la baisse de la DGF : ce n'est plus que 40 000 € contre 44 000 € en 2021 qui sont consacrés à ce service, pour financer principalement des achats de matériels pédagogiques, des fournitures et les sorties et voyages.

Pour la taxe d'apprentissage, seul le reliquat de 18 607.51 € a été inscrit sans tenir compte des versements éventuels sur 2022 (plus de 13 737 € ont été collectés en 2021). Cela a été fait avec l'autorisation du Rectorat. Ces crédits de taxe d'apprentissage sont répartis dans les différents secteurs ouvrant droit à la taxe, à savoir les filières technologiques mais aussi des postes communs pour lesquels la taxe représente la contribution des dites sections.

2TRANEPS est la subvention Région qu'elle donne pour les transports liés aux activités pédagogiques d'EPS : 1 540 €.

13STA (1 885.89 €) et 13 STA2021 (672.00 €) qui correspondent à des reliquats de subvention données par le Rectorat pour les frais de stages des étudiants en BTS.

Cette somme permettra conformément à la charte adoptée le 30 septembre 2019 de rembourser les éventuels frais de déplacements des étudiants liés aux stages.

13COR2021 (2 130.00 €) correspond à un reliquat de subvention donnée en 2021 par le Rectorat pour les carnets de correspondance.

2FOURNSI (5 700.00 €) pour une subvention accordée en octobre 2021 pour l'acquisition de matériels CPGE.

2MATSVT (8 700.00 €) pour une subvention accordée en octobre 2021 pour l'acquisition de matériels SVT.

Des dons de l'association des parents d'élèves (PEEP) 2018, non utilisés, ont été réinscrits pour les projets en autonomie, et de simulation de procès, à hauteur de 2 589.93 €. Tandis qu'un reliquat de 2 799.00 € de subvention de la Région pour le projet radio a été de nouveau programmé (2PRORADI). Il serait opportun que les éventuels futurs dons soient fléchés pour des projets éducatifs plus généraux ou de vie de l'élève. De même, un reliquat de subvention du Rectorat (13EAC-RA pour ce même projet radio a été inscrit à hauteur de 1.000.00 €).

En dépenses :

Lors du Conseil d'administration du 21 octobre 2021, il a été décidé de valider un certain nombre de sorties et voyages.

La participation du lycée sur fonds propres pour l'ensemble des sorties s'élève à 9 854.50 €.

Les deux voyages prévus, l'un à Strasbourg et l'autre en Sardaigne respectent la charte des voyages et coûtent au lycée 1 300.50 €.

Il est rappelé que la participation des familles pour ces voyages a été fixée à :

- le voyage à Strasbourg est de 289.00 €,

- le voyage en Sardaigne est de 150.00 €,

Sachant que ce dernier est financé à hauteur de 19 064.28 € par des fonds ERASMUS.

Cette politique culturelle ambitieuse est donc prise en charge pour moitié sur fonds de roulement à hauteur de 4 799.00 €. A partir de janvier 2022, une subvention pourra être allouée aux établissements à hauteur de 30 € en 2^{nde} et 20€ pour un élève de première et terminale, afin de permettre une sensibilisation culturelle par l'intermédiaire des professeurs. De ce fait, les sorties programmées par les professeurs devront désormais pouvoir être prises en charge par ce pass pour concerner plus d'élèves et moins peser sur le budget.

Pour le reste, le budget se répartit entre les différentes matières d'enseignement pour identifier les dépenses liées à leurs activités.

Les besoins en crédits pédagogiques de toute nature, hors voyage et sorties, se sont élevés à 54 362.51 €. Le lycée a financé 94 % des demandes, dont 18 607.51 € proviennent de la taxe d'apprentissage, soit le même taux qu'en 2021.

Par soucis d'équité, au vu de la part de la DGF (-10 %) toutes les demandes non financées par de la taxe d'apprentissage ont été réduites de 10 %.

Il est à noter que les CPGE et la physique ont été un axe fort de la construction budgétaire des trois dernières années, afin de pouvoir mettre à niveau les matériels.

Cette année l'effort est poursuivi mais dans une moindre mesure sachant que les besoins non couverts par ce budget primitif feront l'objet de l'expression de besoins de crédits pédagogiques auprès de la Région qui sera réalisée au cours du mois de décembre 2021.

De surcroît, il faut tenir compte de deux besoins qui sont pris en compte dans la section d'investissement (cf. Supra).

OPEEPROC concerne le projet de simulation de procès qui a été reconduit pour 2 000 € grâce à des reliquats de dons en provenance de la PEEP.

Le domaine « RESSOU » correspond aux dépenses pour le CDI mais aussi celles liées au paiement du droit de copies au Centre français de la copie et à l'édition des carnets de correspondance.

Madame JEAMMET, représentante des personnels enseignants, souhaite retransmettre les remarques de ses collègues du CDI.

Les crédits ouverts, notamment pour les ouvrages, semble insuffisants puisque cela représente une moyenne de 3,72€ par élève. Monsieur PINTEAU rappelle que le CDI a subi comme toutes les matières la baisse appliquée de 10 % correspondant à la diminution de la dotation globale de fonctionnement sur le service.

D'autre part, elle s'interroge sur le montant des crédits relatif aux sorties du CDI. L'adjoint gestionnaire rappelle que le montant de ses crédits est le strict reflet des sorties votées lors du CA du 21 octobre. Il souligne également que certaines sorties du CDI sont communes aux sorties « lettres » et figurent dans une autre ligne de crédit dans le domaine sciences humaines.

Monsieur PINTEAU rappelle qu'il est impossible, compte tenu des dotations financières, de financer davantage les sorties sauf à faire d'autres choix politiques et à utiliser encore plus le fonds de roulement.

Enfin madame JEAMMET retransmet le fait que ses collègues ont trouvé que les commandes étaient souvent traitées tardivement.

L'adjoint gestionnaire explique que le retard dans les commandes est dû au pilotage du nouveau progiciel financier OP@LE qui en début d'année a entraîné un retard important du fait de dysfonctionnements nombreux et ce en dépit de l'investissement sans faille des personnels de l'intendance. Il a été difficile de rattraper ce retard même s'il est à noter un traitement régulier des commandes depuis le mois de juin.

d) VE (service vie de l'élève)

Son budget prévisionnel s'élève à 26 244.67 € en dépenses contre 36 537.71 € en 2021 et 26 244.67 € en recettes contre 36 537.71. € en 2021.

La baisse s'explique, non par l'absence d'une politique volontariste en la matière, mais par la non-inscription de crédits de fonds sociaux régionaux, qui ne sont pas connus à ce jour.

Compte tenu de plusieurs reliquats de subventions, de nombreuses actions peuvent être envisagées par la vie scolaire à destination des élèves mais aussi des internes.

En recettes et en dépenses, sont inscrits à ce service :

- les reliquats de Fonds Sociaux d'Etat 16FS : 15 030.90 € de report de 2018, 2019 et 2021 ;
- le Fonds de vie lycéen 16FVL : 738.76 € qui est un report de subventions de 2017, 2018 et 2020 ;
- les reliquats 2019 et 2020 de subventions pour les cordées de la réussite 13CDR qui s'élèvent à 5 549.70 € ;
- un reliquat de subvention de 2020 pour le parcours d'excellence pour un montant de 564.00 € ;
- un ancien don du FSE de 1 105.23 € ;
- les crédits d'infirmerie : 2 000.00 € (financé sur le DGF), ce qui représente un peu moins de 2 €/élève, montant trop faible pour un fonctionnement optimal ;
- 1 256.08 € issus de reliquat de dons de la PEEP seront consacrés pour des actions en faveur des internes.

e) **OPC (service spécial des opérations en capital)**

A ce stade du budget initial, il est prévu deux opérations en capital financées sur fonds propres dont une aurait dû se réaliser sur 2021.

Il s'agit de l'achat d'un vidéoprojecteur interactif pour le laboratoire de sciences pour un montant de 1 300.00 € environ et d'une pompe à vide indispensable à l'évaporateur rotatif acheté cette année, d'une valeur de 2 500.00 €.

Une demande de financement a été effectuée auprès des équipes régionales d'intervention, le 10 mars 2020 et en attente d'instruction.

Pour conclure l'adjoint gestionnaire affirme que ce budget initial 2022 est un budget prudent dont la soutenabilité n'est pas soumise à caution avec un prélèvement sur fonds de roulement de 19 063.93 €, limité au strict nécessaire de l'équilibre des services.

Toutefois, ce prélèvement limite les capacités du lycée, comme il a pu le faire les autres années, à investir pour améliorer les conditions de scolarité.

Le lycée conserve à l'issue de ce prélèvement une autonomie de 70.84 jours de fonctionnement. Ce qui au regard des critères qui exigent qu'il y ait au moins 45 jours de fonctionnement, est suffisant.

Madame MARCHE, représentante des parents d'élèves PEEP, tient à faire remarquer la baisse importante du fonds de roulement puisque l'autonomie de l'établissement est passée de 110 jours à 70 jours. Elle tient à interpeller la Région pour qu'elle puisse aider l'établissement à investir en particulier dans des travaux de restructuration importants concernant notamment les huisseries.

Madame FAURE, représentante des parents d'élèves FCPE, a l'impression, à l'issue de la présentation de ce budget, que la direction gère la précarité et que la Région doit désormais prendre en compte cette situation, à savoir que la dotation globale de fonctionnement n'est pas à la hauteur des besoins. Elle s'inquiète également de la baisse du fonds de roulement et de celle de la dotation de 12,45 % depuis 2016 surtout si la tendance à la diminution se poursuit dans les années qui viennent.

Elle s'étonne également de l'absentéisme des agents de la région puisqu'actuellement 50 % de ses agents sont en arrêt maladie. À ce sujet Monsieur PINTEAU lui rappelle que cette question n'est pas de la compétence du conseil d'administration et que les collègues sont en arrêt maladie.

Monsieur PINTEAU et Monsieur BACHELLERIE rappellent qu'un établissement public n'a pas vocation à thésauriser de l'argent public. Ils précisent également que la Région, au-delà de la dotation globale de fonctionnement, finance les gros travaux et un certain nombre de crédits d'équipement même si, cette année, tous les besoins n'ont pas été retenus.

Monsieur CAVITTE représentant de la région prend la parole.

Il remercie tout d'abord l'adjoint gestionnaire pour la qualité de sa présentation.

Il rappelle que la dotation globale de fonctionnement a baissé de 3 % dans tous les établissements.

Il tient à rassurer les parents d'élèves sur la situation du lycée Edmond Perrier en estimant que le fonds de roulement est encore à un niveau très acceptable au-dessus des 70 jours.

Il rappelle que la dotation globale de fonctionnement représente pour l'ensemble de la région 70 millions d'euros par an pour les 296 établissements. En raison de la crise sanitaire, le budget de la région a baissé de 15 % alors que la répercussion sur les établissements n'a été que de 3 %

Il reformule les règles de calcul de la dotation globale de fonctionnement et explique pourquoi le critère du niveau de fonds de roulement a été retenu. En effet, certains établissements ont plus de recettes que d'autres et un fonds de roulement trop élevé créerait une iniquité.

Il indique qu'il va y avoir un plan pluriannuel d'investissements 2022-2027 et estime que le lycée sera probablement inscrit dans le cadre de ce plan pour une restructuration profonde avec des financements s'élevant à plusieurs millions d'euros.

Enfin, il souligne aussi qu'au-delà de la notation globale de fonctionnement la Région finance beaucoup d'autres choses pour les établissements, par exemple le fond social régional, les équipements et les travaux urgents.

Madame Mouton, représentante des personnels enseignants, se dit peu rassurée par l'utilisation du terme « probablement » par M.Cavitte. Elle souhaite lire une motion rédigée par les représentants des professeurs qui sera

annexée au présent procès-verbal. En substance, elle traduit l'inquiétude de la baisse constante de dotation globale de fonctionnement et l'inquiétude quant à la vétusté des locaux qui n'est pas prise en compte et qui entraîne une dégradation des conditions de vie des usagers. Elle reste pour le moment circonspecte quant à l'inscription du lycée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement puisque cela est répété depuis de nombreuses années.

Votants : 20
Pour : 9 Contre : 7 Abstention : 4

Le budget est adopté.

Madame MONGIS Corinne quitte la séance.

➤ **Adhésion marché régional ascenseurs**

Il s'agit de signer l'adhésion au groupement de commandes relatif au renouvellement du marché de maintenance et de dépannage des ascenseurs, monte-charges et élévateurs des lycées publics de la Nouvelle-Aquitaine à partir du 1er juillet 2022 et ce pour une durée de 4 ans.

L'adhésion est gratuite.

Cette adhésion garantit la sécurisation juridique des contrats, à homogénéiser le suivi des installations correspondantes par un prestataire habilité pour l'ensemble des lycées publics de la Nouvelle-Aquitaine. En outre, ce sont des marchés complexes et le lycée a tout intérêt à y adhérer pour obtenir une meilleure tarification.

Votants : 19
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Décision budgétaire modificative pour vote (transfert entre service)**

D'un montant de 11 924.00 €, cette DBM a pour objet de :

- transférer des crédits du service OPC vers le service ALO 10. 700 €, non consommés sur l'aménagement de la vie scolaire, pour payer les fluides ;
- transférer 1 224.00 € du service AP (crédits sciences physiques) pour l'achat d'un VPI qui doit être immobilisé.

Comme il a été indiqué dans la présentation du budget 2022, cette acquisition ne sera pas engagée cette année et cette somme retombera dans le fonds de roulement.

Votants : 19
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Marché pour l'achat de fourniture de bureau pour une durée de 2 ans (2022-2023)**

Le lycée a reçu 5 offres sur le site de l'AJL.

Monsieur le Gestionnaire explique les critères de choix :

- le prix (80 %). Le prix étant évalué sur un panier type de produits élaboré par rapport à la liste fournie dans le CCP et correspondant aux commandes les plus courantes et sur la remise du prix catalogue (prix public) ;
- la qualité des prestations (10 %) étant évalué sur les références de l'entreprise dans le secteur (50 %) et la qualité des échantillons fournis (50 %) ;
- services associés (10 %) correspondant principalement aux délais de livraison à savoir si les 72 heures demandés sont respectées (50 %) mais aussi l'historique des relations commerciales avec la société (50 %).

Le choix de la commission d'appel d'offres est le suivant : c'est la société FABREGUE qui est la mieux disante avec une note globale de 4. 60.

Votants : 19
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Marché pour l'achat du pain et de la viennoiserie pour une durée de 2 ans (2022-2023)**

Monsieur le Gestionnaire présente la seule offre reçue :

- la boulangerie Martin à Sainte-Fortunade

Compte tenu de cette unicité de candidature et du budget suffisant, la commission d'appel d'offre a décidé à l'unanimité des membres, d'attribuer le marché à la Boulangerie MARTIN.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Convention forum Auzelou**

L'objet de la convention est de définir les conditions d'accueil et les engagements respectifs entre les organisateurs, dénommés « ZAP de Tulle » et les établissements exposants et l'établissement support le collège Clemenceau de Tulle lors du Forum des formations qui se tiendra le 20 janvier 2022.

Ainsi, le lycée devra régler la somme de 80 euros au collège Clemenceau.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Sur saisine du chef d'établissement**

○ **Projet anniversaire 100 ans du décès d'Edmond Perrier**

Monsieur le Proviseur présente le projet qui a été conçu et élaboré par monsieur le proviseur adjoint qu'il tient à remercier. Le programme de cette semaine est joint en annexe.

○ **Point sur d'éventuels travaux pour créer un pôle scientifique et technologique**

Le 30 septembre 2021, le chef d'établissement a créé un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur un regroupement du pôle tertiaire au sein du vieux bâtiment et d'un pôle scientifique au 3ème étage du bâtiment externat.

L'idée est de donner une cohérence pédagogique, associée aux locaux.

Ainsi un pôle tertiaire associant les STMG et les BTS serait créé au sein de l'ancien bâtiment et un pôle scientifique (CPGE/NSI...) se trouverait lui au troisième étage du bâtiment externat.

Au-delà de cette idée, le projet a la volonté de créer plus de liens entre les élèves du secondaire et ceux du supérieur.

Enfin, il s'agit aussi de répondre à des critères d'efficacité et de sécurité. En effet, aujourd'hui, la dispersion des lieux oblige l'agent de laboratoire à transporter des produits dangereux pour réaliser les cours de chimie dans l'ancien bâtiment. Ce qui est contraire aux exigences de sécurité.

Le vendredi 26 novembre 2021, l'adjoint-gestionnaire a organisé une nouvelle réunion du groupe de travail avec les différents coordonnateurs des matières concernées pour poursuivre la réflexion sur une éventuelle ré-articulation de la disposition des salles de cours entre les filières technologiques et le pôle de sciences.

Les professeurs de STMG ont fait connaître leur opposition à déménager au sein du vieux bâtiment. En effet, selon eux, cela créerait une stigmatisation de leurs élèves en les excluant des autres lycéens.

Ils ont proposé, éventuellement de découper les salles 316 et 317 en trois salles et d'en céder une pour créer une salle de travaux pratiques.

Cela ne pouvait satisfaire les enseignants de CPGE et de physique car ils ont un besoin de 4 salles :

- la salle 313 deviendrait une salle informatique pour la SI avec M. Brissay et NSI avec M. Belin ;
- la salle 314 et 315 deviendraient 2 salles de cours pour les CPGE remplaçant les salles 17 et 18 actuelles ;
- la salle des professeurs deviendrait une salle de stockage du matériel scientifique des CPGE sans produits chimiques ;
- la salle 316 deviendrait une salle de travaux pratiques en physique et la salle 317 deviendrait une salle de travaux pratiques en chimie ou vice versa.

Face à cette difficulté, il a été proposé par les enseignants de STMG de déménager au 4^{ème} étage, occupée par les professeurs de langues, afin de laisser au pôle scientifique le 3^{ème} étage.

La mise en œuvre de cette solution, sous réserve qu'elle recueille un avis favorable des professeurs de langues paraît très hasardeuse. En effet, si le niveau 400 fait la même superficie que le niveau occupé par les STMG, il est divisé en 7 petites salles au lieu de 5, non équipées en informatique. Il n'est pas du tout certain que la Région puisse nous accompagner sur des travaux d'une telle ampleur.

Madame POUQUET, représentante des personnels d'éducation, souligne la vétusté des salles de classe de prépa et estime que le lycée n'est plus au niveau des exigences de l'enseignement supérieur. De plus, elle indique que certaines salles de TP n'offrent pas, à l'heure actuelle, les conditions de sécurité nécessaires pour des TP de chimie

Monsieur PINTEAU rappelle l'importance de développer le pôle scientifique et la nécessité d'adapter les locaux aux exigences de sécurité. C'est pourquoi, la problématique liée aux sciences (notamment pour les aides de laboratoire) sera exposée à la Région à laquelle il sera demandé des travaux permettant aux agents de laboratoire de travailler dans des conditions normales.

Madame CHAMBRE Sylvie quitte la séance.

- Sur saisine des représentants des parents FCPE

o **Depuis peu, on ne peut plus suivre l'évolution des moyennes générales sur Pronote, pourquoi ?**

La moyenne générale a été supprimée sur Pronote car, suite à un débat en conseil pédagogique, il est apparu qu'elle ne voulait plus rien dire et risquait au contraire de donner de fausses informations aux élèves et familles : en effet, il est difficile de faire une moyenne avec des épreuves qui sont différentes, certaines évaluées en contrôle continu, d'autres en spécialité, certaines spécialités comprenant deux disciplines, voire 3 pour l'enseignement scientifique. De plus, il est à noter qu'il s'agissait d'une moyenne des notes non coefficientées et donc source d'erreur par comparaison avec le bulletin.

Seule la moyenne générale figurera sur le bulletin en 2GT car là toutes les matières sont au même niveau mais pas en 1^{ère} ou terminale.

o **Quels sont les changements prévus pour le baccalauréat ?**

Dans la classe de terminale, leur professeur de HLLP les a informés d'un changement de règles pour les épreuves de fin d'année. Information confirmée sur le site de l'étudiant. Qu'en est-il vraiment et à quel moment les parents et les élèves seront-ils vraiment informés de ces changements ?

Monsieur le Proviseur indique que les derniers changements à sa connaissance ont eu lieu en juillet 2021 (par décret et arrêté du 27/07/2021). Ils ont donc été présentés aux professeurs pour qu'ils puissent les expliquer aux élèves, étant donné qu'il s'agissait essentiellement d'un changement de mode de calcul du contrôle continu, alors même que ces textes confirmaient les épreuves terminales prévues par les textes initiaux.

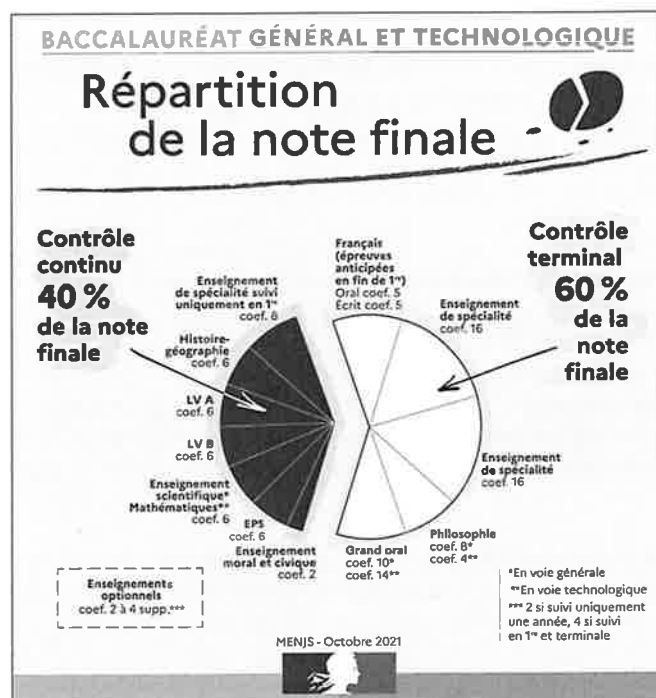
Les Bulletins officiels des 29 juillet et du 26 août publient par ailleurs de multiples notes de services sur les adaptations des programmes limitatifs des spécialités pour les épreuves de Terminale, sur des aménagements du Grand oral. Concernant ces changements, chaque professeur dans sa discipline a dû expliquer les attendus à ses élèves.

De plus a été mis en place un projet d'évaluation qui a été transmis aux parents et aux élèves par Pronote une fois rédigé par les équipes.

Pour la session 2023

- Les évaluations communes sont supprimées : c'est le contrôle continu qui est mis en place
- Le contrôle continu est toujours de 40 % avec coef. 8 en spé abandonnée en 1^{ère}, 6 dans les matières du tronc commun et 2 en EMC
- Fin des 10 % de notes de bulletins : les enseignements de philosophie et de spécialités ne sont plus pris en compte dans le contrôle continu
- Pas de changement sur les épreuves terminales :
 - En 1^{ère} EAF coef 5 à l'écrit et 5 à l'oral
 - En terminale,
 - En mars, deux épreuves de spécialité coefficient 16 chacune
 - la philo (8 en voie générale, 4 en technologique), le grand oral (10 en voie G et 14 en techno) en juin
- Les enseignements optionnels :
 - Une option suivie en 1^{ère} et terminale vaudra coef. 4
 - Une option suivie uniquement en terminale coef. 2
 - C'est la moyenne de l'année qui compte
 - Pas plus de 14 coef. (6 en première soit 3 enseignements et 8 en terminale soit 4 enseignements optionnels)

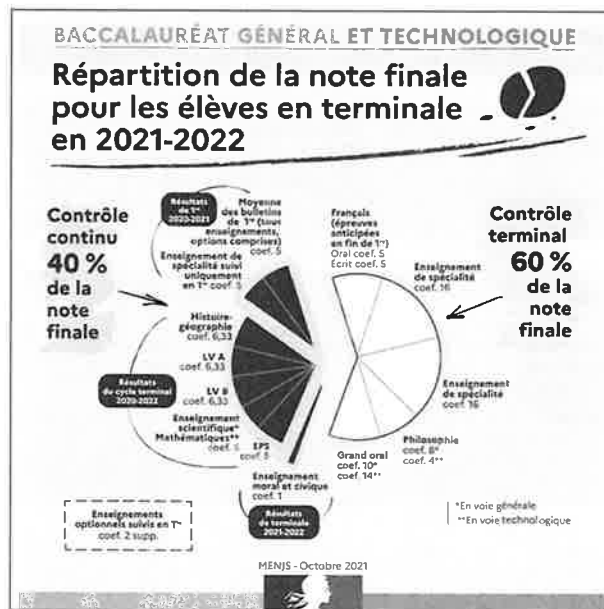
| | DÉCEMBRE | JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET |
|--|--|--|---------|--|---|-----|---|---|
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE <i>Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.</i> | | | | 14 au 16 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité | | | 15 juin : philosophie 20 juin au 1^{er} juillet : Grand oral | 5 juillet : résultats du baccalauréat 8 juillet : fin de la session 2022 |
| parcoursup | 21 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations | 20 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux | | 29 mars : date limite pour formuler ses vœux | 7 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux | | 2 juin : lancement de la phase principale d'admission : réponses des formations 23 juin : lancement de la phase complémentaire | 15 juillet : fin de la phase principale d'admission |



La seule modification qui ait eu lieu depuis (18/11/2021) a été l'augmentation du temps pour choisir la spécialité non poursuivie : les élèves ne doivent plus se déterminer au 2nd trimestre mais en mai-juin de l'année de 1^{ère}.

Pour la session 2022,

Régime transitoire prenant en compte les bulletins de 1^{ère}.



Tous ces renseignements ont été présentés aux professeurs dès la prérentrée pour qu'ils puissent les expliquer aux élèves. Suite à une publication fin novembre, une information a été retransmise ce jour à tous les élèves et à leurs familles reprenant les différentes infographies par niveau. Cette information s'appuie sur des infographies publiées par le ministère fin du mois de novembre 2021.

○ Quelles sont les dates des rencontres parents-professeurs ?

En juin 2021, il a été acté en CA l'organisation suivante :

- Classe de 2^{nde} :
 - Réunion de rentrée une semaine après la rentrée
 - Réunion parents-professeurs en décembre après les conseils de classe (dernière semaine de décembre)
 - Réunion d'information sur les spécialités en février-mars pour aider au choix des spécialités
- Classes de premières et terminales : réunion parents professeur principal et professeurs de spécialité en janvier-février

Il est à noter que cette année a eu lieu une erreur dans l'organisation des rencontres avec les parents de première et terminale : en effet, elles ont été organisées sur le modèle des rencontres de terminales qui devaient être semestrialisées sauf s'il y avait contrôle continu. En somme, les rencontres parents-professeurs en 1^{ère} ont eu lieu en novembre et celle de terminale auront lieu en janvier.

Cette erreur s'était déjà glissée dans le diaporama de rentrée présentée à tous les professeurs.

Les réunions pour les terminales auront lieu à la rentrée des vacances de Noël (à partir du 10/01 sur rdv avec les PP et profs de spé)

La réunion d'information pour les 2^{nde} (choix des spé) aura lieu dans la semaine du 07/02.

S'agissant du même thème, il est décidé de traiter sans attendre de la question des représentants des professeurs :

Question : « Les rencontres parents professeurs (professeur principal et professeur de spécialité) des classes de premières ont eu lieu la semaine passée.

Il avait été voté au dernier CA de l'année passée, en date du 29 juin 2021, que, dans le cas où les évaluations communes étaient évaluées en contrôle continu, une organisation sur le modèle de la classe de Terminale serait mise en place (trimestrialisation, organisation des conseils de classe et des rencontres parents professeurs).

En classe de Terminales, les rencontres parents professeurs auront lieu en janvier.

Le retour des enseignants sur ces rencontres parents professeurs de premières au mois de novembre, et ce avant le conseil de classe du premier trimestre, n'est globalement pas positif.

En effet, outre le fait que la période est particulièrement chargée, les professeurs de spécialités ne disposent pas encore de suffisamment d'éléments d'appréciations pour aiguiller leurs élèves sur le choix de leur doublette de spécialités de terminale et la rencontre apparaît prématurée. Une telle rencontre en début de troisième trimestre serait certainement plus opportune, d'autant plus que la date limite de choix des doublettes a été retardée (BO du 18/11).

Quant aux professeurs principaux, une rencontre en début d'année sur le modèle de celle des Terminales permettrait d'avoir davantage de recul et de faire un point en début de second trimestre.

Il semble donc indispensable de réfléchir, en concertation, à un ajustement de cette organisation pour l'année scolaire 2022/2023. »

Monsieur le Proviseur remercie les enseignants pour ce retour. Il indique que le code de l'éducation fixe le nombre de rencontres parents-professeurs à au moins deux par an (article D111-2 du code de l'éducation : « (...) le chef d'établissement dans le second degré [organise] au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants. Dans les collèges et les lycées, l'information sur l'orientation est organisée chaque année dans ce cadre ». »

Madame Mouton indique qu'en seconde il y a trois réunions parents-professeurs. Elle précise que cette obligation n'impose pas forcément une rencontre avec tous les parents ni avec tous les professeurs et elle estime que ce texte qui date de 2006 ne tient pas compte de la réforme. Il semble impossible aujourd'hui pour les enseignants, compte tenu de la disparition de la notion d'unicité de classe de pouvoir assurer ses réunions selon les mêmes modalités qu'auparavant.

Monsieur PINTEAU en convient et estime qu'il conviendra de réfléchir sur les modalités de ses rencontres. En conséquence, si les enseignants et les parents le jugent utiles, dès cette année, il peut mettre en place une soirée de rencontres parents-professeurs après les conseils de 1^{ère} en février pour aider au choix de la spécialité abandonnée puisque les textes ont évolué et que les élèves de première ne devront choisir leur spécialité qu'au troisième trimestre.

Comme prévu, un groupe de travail, comme celui qui s'était réuni en juin 2021, avec des professeurs, des parents volontaires et des élèves, fera le point en juin 2022 et seront proposées les modifications les plus judicieuses, par rapport à tout ce qui aura été acté cette année (notamment les conseils de spécialités).

Madame Mouton propose que la journée porte ouverte soit mise à profit pour ce type de rencontre en organisant avec certains collègues une « portes ouvertes » pour les élèves de 2nde et de 1^{ère}. Tous les professeurs ne seraient pas alors convoqués pour les portes ouvertes accueillant les élèves de collège. Cela permettrait de répondre à la demande d'informations des parents et des élèves. Monsieur le Proviseur indique que cette idée semble très intéressante et qu'il faut voir comment l'organiser.

- **Sur le site Parcoursup le calendrier 2022 est consultable. Avant le 21/12/2021, les élèves doivent remettre par écrit leurs vœux pour qu'un avis du conseil de classe soit émis par les professeurs. Les élèves ne semblent pas informés. A quel moment le lycée envisage de s'en occuper ?**

Monsieur le Proviseur indique que la fiche Parcoursup est arrivée en établissement le vendredi 26/11/2021 à 17h02 pour des conseils qui débutent le 30/11/2021.

Avec monsieur le Proviseur adjoint, conscient que le calendrier des conseils de classe débutait bientôt, nous avons fait le choix de distribuer la fiche de l'an dernier dès la semaine du 22/11 en modifiant les dates.

Les professeurs ont dû distribuer cette fiche et un avis sur les retours des élèves sera bien formulé.

- **Les toilettes sont toujours mixtes et sans poubelles dans les toilettes. Il doit y avoir des toilettes séparées et un accès PMR dans tout établissement. A-t-on une date de mise aux normes par la région propriétaire des bâtiments ?**

Concernant l'accès PMR, de gros travaux ont été entrepris pendant l'été et viennent de s'achever pour mettre au norme tout l'établissement.

Monsieur le Proviseur indique que, sur sollicitation de parents d'élèves et après consultation du CVL qui n'a pas émis un avis défavorable, deux blocs de toilettes ne seront plus mixtes :

- Toilettes en H000 – toilettes uniquement pour les femmes
- Toilettes en H 100 – toilettes uniquement pour les hommes
- Les autres toilettes restent mixtes

Une signalétique sera acquise dans les meilleurs délais.

Un rafraîchissement des locaux en H 100 est prévu pendant une permanence de vacances.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration se termine à 21 h 18.

Le Proviseur,

Fabrice PINTEAU



Le secrétaire de séance,

Sébastien BACHELLERIE

Motion sur le projet de budget 2022 présentée par les représentants des personnels enseignants élus au Conseil d'Administration du lycée Edmond Perrier

Tulle, le 29 novembre 2021

Les représentants des personnels élus au Conseil d'administration du lycée Edmond Perrier constatent que le Conseil régional a octroyé pour l'année scolaire 2021-2022 une Dotation Globale de Fonctionnement en baisse de 12,45% par rapport à 2016 et de 3% par rapport à 2020, alors que les effectifs dans l'établissement ne fléchissent pas.

Cette décision nous inquiète dans la mesure où certaines charges restent incompressibles (chauffage, eau, électricité, restauration) et que d'autres s'y ajoutent (COVID). La vétusté des locaux, déjà signalée lors des précédents Conseils d'Administration, n'a pas été prise en compte et les mesures de rénovation indispensables à la réduction des charges fixes n'ont pas été amorcées. Dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, cette baisse de dotation est d'autant plus incompréhensible. De plus, les représentants des personnels enseignants s'inquiètent de voir les conséquences de cette baisse de la dotation sur les conditions de travail des élèves et plus généralement des usagers de l'établissement. Elle impacte notamment les activités pédagogiques : la part du budget y étant consacrée dans la ventilation de la dotation diminue de 10%.

Par cette motion, nous souhaitons donc interpeller la région, par l'intermédiaire de ses élus présents au Conseil d'Administration, sur la politique à long terme de fonctionnement de l'établissement. Dans ces conditions, les personnels enseignants élus au conseil d'administration voteront contre la proposition de budget 2022 en signe de refus de cette baisse des moyens qui ne prend pas en compte la réalité de l'établissement.

Anniversaire des 100 ans de la mort d'Edmond Perrier

Semaine du 13 au 17 décembre

Dans le cadre de ce centenaire, la semaine du 13 au 17 décembre permettra aux élèves, aux personnels de découvrir ou de redécouvrir la personne d'Edmond Perrier. Ce sera aussi l'occasion de mettre en avant les collections d'objets scientifiques de l'établissement et de donner une couleur environnementale à l'exposition.

Le programme sera le suivant :

13 décembre

16h45-17h30: inauguration de la semaine anniversaire du centenaire dans le hall de l'administration avec exposition des collections d'objets scientifiques. Sandrine Chaumeton, chargée de mission aux archives scientifiques de l'université de Limoges a également été mobilisée pour cette exposition. Une exposition sur le changement climatique sera aussi présente en lien avec le travail réalisé autour de la COP 26 avec Béatrice Gardarein, David Labrune et leurs élèves.

Par ailleurs, les élèves de l'option musique de Brigitte Ackermann devrait jouer un morceau du XIX ème siècle extrait du quatuor numéro 2 de Borodine (compositeur russe) et les élèves d'Anne-Lise Dubois de l'option arts plastiques travaillent également sur Edmond Perrier. Cela donnera lieu à une exposition des travaux des élèves.

17h30-18h : pot

18h-19h : conférence de Gilbert Beaubatie et Bernard Madelmont sur Edmond Perrier et l'histoire du lycée avec l'éclairage scientifique de Fabienne Rollin à destination de tous les personnels du lycée et des autorités invités.

14 décembre

Cycle de quatre conférences à destination des élèves de seconde du lycée avec Gilbert Beaubatie et Bernard Madelmont sur Edmond Perrier et l'histoire du lycée avec l'éclairage scientifique de Fabienne Rollin. (*)

15 décembre

10h-12h : Conférence de Monsieur Manière sur la biodiversité à l'initiative de Monsieur Paul Valéry.

En parallèle, Madame Dieuaide travaille avec des élèves sur des anciens livres d'Edmond Perrier.

(*) :

8h-9h : 503-505-507

11h-12h : 502-509

14h-15h : 506-508-510

15h-16h : 501-504-511

